**Zeitschrift:** Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins

vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des

Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

**Band:** 53 (1945)

Heft: 20

Vereinsnachrichten: Tagesbefehl = Ordre du jour

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## **Tagesbefehl**

Nach fast sechs Jahren Krieg wurde in Europa der Befehl zur Einstellung des Feuers gegeben.

Damit ist die grösste Gefahr für unser Land gebannt. Die Armee hat ihre Hauptaufgabe, mit der sie im Herbst 1939, betraut wurde. erfüllt.

Soldaten, wir wollen nun vor allem dem Allmächtigen danken dafür, dass unser Land von den Schrecken des Krieges verschont blieb. Eine wunderbare göttliche Fügung hat unsere Heimat unversehrt gelassen.

Die Einstellung des mörderischen Feuers bedeutet leider noch nicht Ruhe, nicht überall Rückkehr zu friedlicher, aufbauender Arbeit. Heute steht unsere Armee stark und gefestigt da. Stolz, dieser Armee angehören zu dürfen, werdet Ihr weiterhin den Dienst leisten, den das Land bis zur Sicherung des Friedens von Euch verlangt.

Unsere Armee war und ist unser Schutz und Schirm. Sie hat uns vor Elend und Leid bewahrt, vor Krieg, Besetzung, Zerstörung, Gefangenschaft und Deportation.

Ihr müsst es wissen Soldaten und dürft es nicht vergessen: Im Verlaufe von beinahe sechs Jahren wurde unser Land unter verschiedenen Malen schwer bedroht. Es wird später gezeigt werden können, wie und wann dies geschah; die Bedeutung unserer sorgfältigen Vorbereitungen, unseres Widerstandswillens, der Wachsamkeit und der vielen Opfer werden damit richtig verstanden werden.

Die Früchte dieser Anstrengungen, Erfahrungen und Prüfungen dürfen nicht verloren gehen. Wenn in naher oder ferner Zukunft die Soldaten von 1939/45 zur Verteidigung unserer Unabhängigkeit wieder unter die Fahnen gerufen werden müssten, sollen sie sich in Kameradschaft wiederfinden und zusammenstehen.

Soldaten, Ihr erweist Euch Eurer Leistungen nur würdig, wenn Ihr sie weder in Tat noch in Gedanken verleugnet. Uebergebt der kommenden Generation Eure Tapferkeit, Eure Treue und Euer Pflichtbewusstsein, denn Ihr vor allem seid die Wächter unserer Heimat!

Ich weiss, dass Ihr meine Sorge für die Zukunft und die Erwartungen, die ich in Euch setze, versteht und erfüllt. Darum kann ich heute in vollem Vertrauen meine Genugtuung und meinen Stolz zum Ausdruck bringen.

Ihr habt getreu Eurem Fahneneide auf Euren Posten ausgeharrt. Ihr habt Euch Eures Vaterlandes würdig erwiesen!

General Guisan.

# Ordre du jour

Après cinq ans et huit mois de guerre, l'ordre de cesser le feu vient de retentir en Europe. La guerre s'éloigne de notre territoire. L'Armée a remplit la mission principale qui lui a été confiée en automne 1939.

Soldat suisse, avec tes camarades, avec tes chefs et ton Général, remercie Dieu d'avoir épargné notre Pays. Car c'est à lui, d'abord, que nous devons ce destin miraculeux.

La fin des hostilités ne signifie pas encore, tu le sais, le repos et le retour immédiat de chacun dans son foyer. Conscient de la force intacte que représente notre Armée et fier de lui appartenir, tu dois accepter joyeusement d'accomplir les tâches que le Pays attend d'elle jusqu'au rétablissement de la paix.

Cette armée est notre sauvegarde. Sans elle, nous aurions été exposés à souffrir les misères qui nous furent évitées: la guerre, l'occupation, la destruction, la captivité ou la déportation.

Il faut, Soldat, que tu le saches et que tu ne l'oublies pas: au cours de ces cinq ans et huit mois, notre Pays fut, à plusieurs reprises gravement menacé. Le temps viendra de montrer comment et pourquoi; et de faire mieux comprendre ainsi le rôle que jouèrent notre préparation patiente, notre volonté de résistance, notre vigilance et nos sacrifices.

Il importe enfin que les fruits de cette expérience et de cette épreuve ne soient pas perdus. Au contraire, il faut que si, dans un avenir proche ou lointain, notre Armée devait être rappelée sous les armes pour défendre encore notre indépendance, il faut que les hommes de 1939 à 1945 se retrouvent, se reconnaissent et se dressent.

Mais ces hommes ne seront dignes de leur œuvre que s'ils ne la renient en aucune manière, soit dans leurs actes, soit dans leurs pensées, et s'ils transmettent à ceux qui viendront après eux leur valeur, leur sens du devoir et leur fidélité.

Soldat, tu comprendras, je le sais, mon souci de l'avenir et l'espoir que je place en toi.

C'est pourquoi, confiant, je puis te dire aujourd'hui ma satisfaction et ma fierté:

Tu es demeuré ferme à ton poste, fidèle à ton serment.

Tu as bien mérité de ton Pays.

Général Guisan.

### Croix-Rouge américaine -Cent dix millions de dollars pour les population civiles

Les secours envoyés, de 1939 à ce jour, par la Croix-Rouge américaine dans les pays affectés par la guerre représentent une valeur de 110 millions de dollars.

Les fonds nécessaires à cette gigantesque action de secours proviennent des dons du public américain, qui a répondu généreusement aux divers appels de la Croix-Rouge (22 millions de dollars en 1940), des subventions votées par le Congrès (50 millions de dollars en 1940 et 35 millions de dollars en 1941), du Fonds national de l'Enfance de la Croix-Rouge américaine de la Jeunesse, de dons privés, etc.

C'est à la Grande-Bretagne que furent faits les premiers envois de la Croix-Rouge américaine. Des marchandises valant plus de 38 millions de dollars ont été expédiées des Elats-Unis à ce pays depuis 1939.

En Italie et en Sicile, la Croix-Rouge américaine a collaboré avec les autorités militaires alliées pour secourir la population civile. Les 3 millions de vêtements et autres marchandises envoyés en Italie valent plus de 5 millions de dollars.

L'œuvre de secours dont a bénéficié la France, jusqu'en novembre 1942, a nécessité une dépense de 6 millions de dollars. Pendant l'occupation allemande, de l'insuline et des narcotiques ont été fournis à la Croix-Rouge française par la Croix-Rouge américaine. Depuis le déparquement allié, plus de 3 millions de vêtements, valant 7 millions de dollars, ont été distribués aux victimes de la guerre.

Les médicaments et fournitures médicales expédiés à la *Belgique* valent plus d'un million de dollars. Ce pays a en outre reçu du matériel pour la restauration des hôpitaux civils et 60 millions d'unités d'insuline.

La population civile des *Pays-Bas* a bénéficié de médicaments et de matériel d'hôpital estimé 250'000 dollars. En 1939, un don de 50'000 dollars a été fait par la Croix-Rouge américaine à l'intention des réfugiés hollandais hébergés en Grande-Bretagne et en France.

Les dons de la Croix-Rouge américaine à la *Grèce* peuvent être évalués à 3 millions de dollars. Les équipes de cette Société nationale collaborent actuellement dans le pays avec les autorités militaires alliées. La population civile a reçu 400'000 articles vestimentaires tirés des réserves de la Croix-Rouge américaine en Egypte.

Depuis le commencement de la guerre, les dons américains transmis à la Yougoslavie par la Croix-Rouge se montent à plus de 200'000 dollars. La Croix-Rouge américaine a en outre contribué à faire parvenir à la Pologne, depuis 1939, des secours se montant à 1'200'000 dollars.

Des produits pharmaceutiques ont été envoyés en Estonie et en Lithuanie par les soins de la Croix-Rouge américaine pour la population civile. Avant 1941, la Finlande a reçu des secours valant 2'433'878 dollars. La part de la Croix-Rouge américaine à ce don s'élève à 952'881 dollars. La Norvège a bénéficié d'envois de marchandises diverses faits par l'intermédiaire de la Croix-Rouge américaine et représentant une valeur de 350'000 dollars. Récemment, un stock de vêtements évalué à 1'380'000 dollars a été constitué en Suède à l'intention des civils norvégiens.

Depuis septembre 1941, la Croix-Rouge américaine a fait parvenir en U.R.S.S. des dons en nature dont la valeur totale atteint à l'heure actuelle 23 millions de dollars. C'est ainsi que 110'000 orphelins de